

**CONSEIL ACADEMIQUE  
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE**

**AVIS n° 2022/07/12-01-CAC**

Le **Conseil académique**, en sa séance du 12 juillet 2022, sous la présidence de Monsieur Eric BERTON, Président,

**Vu** le Code de l'éducation,

**Vu** les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

**DÉCIDE :**

**OBJET : Approbation du procès-verbal du 12 avril 2022**

Le Conseil Académique approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Académique du 12 avril 2022, tel qu'annexé au présent avis.

**Cet avis est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.**

Membres en exercice : 78

Quorum : 39

Présents et représentés : 47

Fait à Marseille, le 12 juillet 2022

  
**Eric BERTON**

Président d'Aix-Marseille Université



**PROCÈS-VERBAL  
DU CONSEIL ACADEMIQUE  
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE**

**Séance du mardi 12 avril 2022  
Par conférence audiovisuelle à distance**

**PV soumis pour approbation au Conseil Académique  
Du 12 juillet 2022**

**Etaient présents :**

**Eric BERTON – Président**

**Pour la Commission de la recherche**

***Collège A***

Pascal TARANTO  
Bruno DAUVIER  
Nathalie RUBIO  
Jean-Louis MEGE  
Florence SABATIER-MALATERRE  
Uwe EHRENSTEIN  
Stéphane VIEL

***Collège B***

Christian BONNET  
Jean-Philippe TRICOIRE  
Marion DOVIS  
Joseph BOUCRAUT  
Marie-Catherine ROUSSELIN-TIVERON  
Nicole MENCACCI

***Collège C***

Anne TORTEL  
Nadine RICHEZ-BATTESTI

***Collège D***

Charles FOURMENT  
Beate HOSCHEK-LEMESLE

***Collège E***

***Collège F***

***Collège « Usagers »***

Aisha SALIH  
Amélie FRISON

***Membres extérieurs***

**Pour la Commission de la formation et de la vie universitaire**

***Collège A***

Homa LESSAN PEZECHKI  
Xavier LEONCINI  
Sophie CHAUVET

**Collège B**

Julien FROMONOT  
Alexandrine BERTAUD  
Marie MONTANT  
Pierre MAGNIEZ  
Emilie CARRETIER

**Collège « BIATSS »**

Béatrice DELORGE

**Collège « Usagers »**

Damien JARFAUT  
Coline ACQUARINI-BRUNA  
Christophe LIN  
Théo LESCENT  
Mathilde CORNET

**Personnalités Extérieures**

**Etaient représentés :**

- Sophie de CACQUERAY donne pouvoir à Nathalie RUBIO
- Thierry GRANIER donne pouvoir à Nathalie RUBIO
- Hervé MAGNOULOUX donne pouvoir à Marion DOVIS
- Véronique GELSI-BOYER donne pouvoir à Joseph BOUCRAUT
- Catherine AVILES donne pouvoir à Xavier LEONCINI
- Sophie CHAUVET donne pouvoir à Muriel GIACOPELLI
- Pascal GANDOULPHE donne pouvoir à Pierre MAGNIEZ
- Jean-Marie PAGES donne pouvoir à Emilie CARRETIER
- Solange HERNANDEZ donne pouvoir à Emilie CARRETIER
- Camille BAGNOL donne pouvoir à Coline ACQUARINI-BRUNA
- Philippe BRAZEILLES donne pouvoir à Eric BERTON

**Etaient absents sans représentation :**

- Pascale COLE
- Bruno DECREUSE
- Gilbert HABIB
- Bernard QUEGUINER
- Sophie SERENO
- Charlotte PERRIN
- Christine MUSSARD
- Elodie CACCOMO-GARCIA
- Claire DEBARNOT
- Anne-Laure PROST
- Alia ALIOU
- Nassim SALEM
- Claudine PIQUE
- Aurore BRUNA
- Céline VIESSANT
- Kathia CHAUMOITRE
- Michel RUQUET
- Sébastien FOURNIER
- Alphonse GIORGI
- Alexandre EMELINA
- Alexandre SIMEONI
- Logan THEBERT
- Raphaël LAMAGNA-MARCIANO
- Omar KHOURSHID
- Nicolas MASTORCHIO
- Angeline RUIZ

- Léonardo PEREZ
- Ari SAMAK
- Servane LAHUEC
- Meryem HAMIDI ALAOUI
- Véronique DOBRE
- Marie-Laure GUIDI
- Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON

#### **Membres de droit**

Directrice Générale des Services	Laurence CORVELLEC
Agent Comptable	Philippe DJAMBAZIAN

#### **Membres invités**

Damien VERHAEGHE - Vice-Président richesse humaine et patrimoine  
Denis BERTIN – Vice-Président délégué fondation A\*MIDEX, Vice-Président Udice  
Lionel NICOD – Vice-Président Formation

La **DAJI** fait l'appel des membres présents.

**Membres en exercice : 78**

**Quorum : 40**

**Membres présents : 34**

**Membres représentés : 11**

Soit 45 membres présents ou représentés à l'ouverture de la séance.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par Monsieur Eric BERTON, Président d'Aix-Marseille Université, à 16h10.

#### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 janvier 2022**

**Le Président, Eric BERTON,** demande aux membres du Conseil académique s'ils souhaitent formuler des remarques sur ce procès-verbal.

En l'absence de remarques, **le Président** propose aux membres de passer au vote.

**Le procès-verbal de la séance du 18 janvier 2022 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

#### **2. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 janvier 2022**

**Le Président,** demande aux membres du Conseil académique s'ils souhaitent formuler des remarques sur ce procès-verbal.

En l'absence de remarques, **Le Président** propose aux membres de passer au vote.

**Le procès-verbal de la séance du 27 janvier 2022 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

### **3. ITEM – Désignation d'un nouveau Responsable scientifique et technique**

**Monsieur Denis BERTIN** présente ce point.

Jérôme ROSE souhaitait arrêter ses fonctions de RST. Il avait été nommé Responsable scientifique et technique le 25 juin 2019. Conformément au règlement intérieur, notamment son article 3.2, le Conseil d'Institut a été saisi. Le 5 février 2022 le Conseil de l'Institut ITEM a proposé la désignation de Monsieur Henri WORTHAM. Le Conseil académique est invité à se prononcer sur cette proposition et par la suite l'information remontera au Conseil des tutelles de l'Institut ITEM.

En l'absence de questions et de remarques, **Le Président** propose de passer au vote.

**La désignation de Monsieur Henri WORTHAM en qualité de Responsable scientifique et technique de l'Institut ITEM est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés**

### **4. Modifications des règlements intérieurs des instituts IM2B, ICI, SoMuM et NeuroMarseille**

**Monsieur Denis BERTIN** rappelle que la modification des règlements intérieurs d'instituts doivent être soumis à l'approbation du Conseil académique. Il s'agit ici de se prononcer sur les règlements intérieurs des instituts IM2B, ICI, SoMuM et NeuroMarseille.

L'objectif est l'évolution de leurs périmètres notamment par absorption ou par fusion de différents laboratoires

Sur l'Institut IM2B, il s'agit de l'intégration :

- De la composante Pharmacie, intégrant le Collège 1 du Conseil d'Institut avec une voix délibérative.
- Du MCT (Membranes et cibles thérapeutiques) en l'intégrant au Collège 2 du Conseil d'Institut avec une voix délibérative.

Pour l'Institut Cancers et Immunologie (ICI) :

- Intégration dans le périmètre de l'Institut du LAI (Adhésion et inflammation) en l'intégrant au Collège 2 du Conseil de l'Institut ICI avec une voix délibérative pour le LAI et diminuer de 0,5 voix pour le CRCM et le CIN. Le nombre de voix total reste identique.
- L'évolution dans les relations avec le monde socio-économique à travers la création d'un Comité « Monde socio-économique » ainsi que, concomitamment, un poste de directeur adjoint « monde socio-économique »

Pour l'Institut SoMuM :

- L'intégration de PRISM au sein du Collège 2 du Conseil de l'Institut.
- Changements de terminologie récents suivants : remplacement du LAMES par MESOPOLHIS ; remplacement de MMSH-USR 3125 par le terme UAR 3125

Pour NeuroMarseille :

- La prise en compte de la fusion du LNSC et du LNC.
- L'intégration de la composante Pharmacie au sein du Collège 1 du Conseil de l'Institut
- La répartition des voix délibératives associées à ces deux modifications.

**Le Président** demande s'il y a des remarques.

**Monsieur Charles FOURMENT** demande comment sont comptabilisés les « 0,5 » ou « 0,66 » voix dans le partage des votes ?

**Monsieur Denis BERTIN** répond qu'il s'agit d'affecter des coefficients à chaque entité. En fonction de ceux-ci, les voix de chacune d'entre-elles n'ont donc pas la même valeur. Ensuite, il suffit de procéder à une addition pour connaître le nombre de voix obtenues.

**Le Président** invite les membres à voter.

***La modification des règlements intérieurs des Instituts IM2B, ICI, SoMuM et NeuroMarseille sont adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés.***

### **5. Stratégie formation 2024/2028**

**Monsieur Lionel NICOD** explique que la prochaine accréditation arrive en 2024. Une décision a été prise au niveau de la gouvernance de travailler de la façon suivante :

- On co-élabore une stratégie formation au niveau de la gouvernance qui sera ensuite déclinée dans toutes les composantes puis au niveau des formations.

La méthode est la suivante : depuis 1 an il y a une discussion avec les différents acteurs pour monter la stratégie formation, notamment avec les Doyens et Vice-Doyens. Une CFVU de réflexion dédiée à l'accréditation a eu lieu en juillet 2021.

En novembre 2021, deux groupes de travail se sont formés : l'un sur le contenu de l'offre de formation ; l'autre sur la soutenabilité pédagogique. L'ensemble des composantes étaient représentées Dans chacun des deux groupes de travail. Cette méthode a été adoptée à l'unanimité par la CFVU.

Sur les aspects stratégiques, cela s'est traduit par le document présenté ce jour au Conseil académique à la suite de l'avis favorable rendu à l'unanimité par la CFVU fin janvier. C'est un document qui servira de cadrage pour la prochaine accréditation afin que les composantes puissent construire leurs stratégies.

**Madame Nathalie RUBIO** demande si lors du travail avec l'ensemble des composantes, des difficultés ou des désaccords particuliers sont remontés ? Et d'où ?

**Monsieur Lionel NICOD** répond qu'il n'y eu aucune difficulté particulière concernant les grandes lignes. Le détail portera plus sur la partie opérationnelle. S'agissant du cycle licence, il s'est agi de la personnalisation des parcours afin que chacun s'y retrouve avec l'idée que chacun puisse s'approprier les différentes thématiques. S'agissant de la partie master, c'est resté très ouvert. Le seul point qui s'est avéré complexe était celui de la présentation de l'offre de formation en un bloc de connaissances qui constitue un impératif légal.

**Monsieur Xavier LEONCINI** demande si ce travail a été réalisé en interne ou s'il a été fait appel à un prestataire extérieur.

**Monsieur Lionel NICOD** répond par la négative. Le travail est fait entre personnels AMU.

**Le Président** invite les membres du Conseil académique à procéder au vote.

***La stratégie de formation 2024/2028 est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.***

**6. Arrêté d'interdiction d'accès aux locaux – ALLSH**

Un point d'information a été exceptionnellement ajouté tardivement.

**Monsieur Pierre BOS** rappelle l'obligation légale d'informer les membres du Conseil académique lorsqu'un arrêté d'interdiction d'accès aux locaux est pris au sein de l'Université.

Il s'agit ici d'un chargé d'enseignement vacataire au sein de l'UFR ALLSH, en licence de musicologie, qui a fait l'objet de plusieurs plaintes de la part d'étudiantes de la filière.

Au vu des éléments matériels produits par les intéressées à l'appui des plaintes, un arrêté d'interdiction d'accès aux locaux a été pris dans les meilleurs délais par le Président Berton, en vertu des pouvoirs de police dont dispose les Présidents d'Université.

**Le Président, Eric BERTON,** remercie les membres du Conseil académique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h28

Fait à Marseille, le 12 avril 2022



**Eric BERTON**  
Président d'Aix-Marseille Université